

Informations du 12 Juin 2020

Quelques informations pour votre quotidien

 Distribution des masques tissus à tous les Saint-Yviens de plus de 10 ans (année 2009)

Suite aux distributions des masques à la population des 29 Mai, 2 Juin, 5 et 6 Juin qui se sont déroulées à la Maison des Associations, les habitants qui n'ont pas encore retirer leur masque sont invités à le faire en mairie les matins des mercredi 17 et 24 Juin et de 8h30 à 12h et des samedi 20 et 27 Juin de 9h à 11h30.

Pour retirer un masque grand public en tissu (normé AFNOR), il faudra justifier d'une résidence sur Saint-Yvi

- Une pièce d'identité
- Le livret de famille sera exigé pour les familles avec enfants mineurs

Pour les personnes non inscrites sur les listes électorales, merci de vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, EDF, Téléphone)

L'accès se fera par l'entrée principale, un cheminement fléché sera à respecter avec les gestes barrières et la distanciation sociale en vigueur.

Les personnes vulnérables et qui ne peuvent pas se déplacer, ni confier cette mission à un proche ou un voisin peuvent toujours dès à présent, contacter le CCAS de la Mairie en appelant le 02.98.94.72.11, distribution par un élu au domicile

• "Des Racines et du Zen" (Réflexologie plantaire) s'installe au 5 place de la Mairie

Laëtitia GAUDIN vous accueille les lundi, mardi et jeudi dans son nouveau local. Les autres jours de la semaine, les séances auront lieu à son domicile.

Contact: 07.67.15.71.52 - desracinesetduzen@gmail.com

- Votre magasin PROXI sera fermé du Lundi 15 Juin inclus au Lundi 22 Juin inclus
- « Ca déballe au hangar » chez BROCKENSTOCK au lieu-dit "Kerguinou", Brocante, Dimanche 21 Juin de 8h30 à 19h30, entrée gratuite

Brocanteurs et créateurs se réuniront pour que vous passiez une belle journée et faire des affaires, Petite restauration prévue • Déclarez les dégâts sur vos cultures causés par des espèces nuisibles et autres espèces (ex : choucas des tours...)

Même sans indemnisation à la clé, il est important que les agriculteurs/ agricultrices touché(e)s puissent déclarer et surtout chiffrer les dégâts occasionnés afin de permettre à la Chambre d'Agriculture de Bretagne d'appuyer les demandes de dérogation (pour le choucas) et de classement en tant qu'espèce nuisibles pour les autres animaux.

Plus d'informations sur ce lien de la chambre d'agriculture

http://www.bretagne.synagri.com/C1256D70006B983B/0/B69B8E0DE429EE99C125856C00273EF6?openDocument

Retrouvez ci-dessous le formulaire de déclaration de dégâts qui est à remplir par les agriculteurs/agricultrices.

https://www.saint-yvi.bzh/wp-content/uploads/2020/06/Formulaire-Constatation-dégâts-29_MAJ-2020.pdf

Déclaration dégâts agriculteurs en télédéclaration

- Les naissances
- OLLIVIER Alexis né le 06/05
- PERRUSSEL Lucie née le 13/05
- NIEMEN Matéo né le 17/05
- GALLIC Ambre née le 05/06
 - Les piscines et les musées de l'agglo rouvrent dès le mercredi 10 juin, toutes les informations sont sous ces liens <u>Piscines</u> et <u>Musées</u>
 - Informations service déchets CCA

Les masques chirurgicaux, les mouchoirs en papier, les gants et les textiles sanitaires doivent être déposés dans un sac, puis jetés dans la poubelle d'ordures ménagères et en aucun cas dans les bacs de tri sélectif

Retrouvez les informations sous ce lien les bons gestes pour jeter son masque

L'ensemble des élus et des agents de la Mairie vous souhaitent un bon week-end.

Restons prudents car le dé-confinement ne signifie pas la fin du virus